



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

La Directrice

Dossier suivi par : Frédéric LAVALETTE

Tél. : 02.41.87.33.36

Mail : f.lavalette@inao.gouv.fr

N/Réf : ICPE/FL/Avis 25-07-19

V/Réf : AEU_44_2019_77_RABAS PROTEC

Objet : IC – demande de régularisation de la ligne
de traitement de surface et de peinture
Commune de St Nazaire

La Directrice de l'INAO

à

Direction Régionale de l'Environnement,
De l'Aménagement et du Logement

Des Pays de la Loire

Unité Départementale de la Loire-Atlantique

Angers, le 25 juillet 2019

Par courriel reçu le 4 juillet 2019, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, un dossier de demande d'enregistrement déposé par la Société Rabas Protec relatif à la régularisation de la ligne de traitement de surface et de peinture qu'elle exploite au sein de son établissement situé sur la commune de St Nazaire.

La commune de SAINT NAZAIRE est incluse dans l'aire de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Cidre de Bretagne », « Farine de blé noir de Bretagne », « Mâche nantaise », « Pâté de campagne Breton », « Val de Loire », « Volailles d'Ancenis », « Sel de Guérande » et de l'IG « Whisky de Bretagne ».

Nos services recensent actuellement 5 opérateurs situés sur ces communes et concernés par un de ces signes de qualité.

Après étude de ce dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet.

Pour la directrice de l'INAO,
Et par délégation,
Pascal CELLIER

Copie DDTM 44

INAO - Délégation Territoriale Val de Loire

SITE D'ANGERS
16 rue du Clon
49000 ANGERS
TEL 02 41 87 33 36
www.inao.gouv.fr